



Maïs sucré Avertissement No 06 – 10 juillet 2014

Pyrale bivoltine – 1^{re} génération

- Captures de papillons en diminution. Observations de masses d'œufs, de larves et de dommages sur les feuilles et les croix dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.
- La stratégie de contrôle demeure inchangée.

Pyrale univoltine

- Début des captures de papillons au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et au Saguenay–Lac-Saint-Jean; dates de dépistage et de traitements pour ces régions.
- Autres régions : les dates de dépistage et de traitements demeurent inchangées.
- Stratégie d'intervention avec les trichogrammes.

Ver de l'épi

- Aucune capture jusqu'à maintenant.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : 1^{re} GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE

Les captures de papillons de la pyrale bivoltine (1^{re} génération) sont en diminution. Du dépistage a été effectué au cours de la dernière semaine dans la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de savoir avec certitude s'il s'agit de la pyrale bivoltine ou univoltine, des masses d'œufs, des larves et des dommages sur le feuillage et les croix ont été observés dans ces deux régions.

La stratégie de contrôle de cet insecte demeure la même, consultez l'[avertissement No 5](#) du 3 juillet 2014 pour connaître les dates de dépistage et les dates de traitements suggérées pour chaque région.

PYRALE UNIVOLTINE

Les captures de papillons de la pyrale univoltine se poursuivent ou ont débuté dans des sites situés dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie, Laurentides, Mauricie, Montérégie, Outaouais, Saguenay–Lac-Saint-Jean. Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient commencer vers le 15 juillet dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent (sauf pour les sites à proximité de La Pocatière), Gaspésie et Saguenay–Lac-Saint-Jean.** Ainsi, les premières larves devraient être observées vers le 20 juillet dans ces régions. Pour les autres régions, les dates de dépistage et de traitements demeurent inchangées (consultez l'[avertissement No 5](#) du 3 juillet 2014).

Les champs de maïs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont ceux qui auront atteint ou dépassé le stade 6 feuilles durant la ponte de la pyrale univoltine.

Dans le Nord-Est américain, les premières interventions contre la pyrale commencent au stade d'émergence de la panicule. L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) a mené un essai (voir la [fiche technique](#)) pour comparer différentes stratégies de début des traitements insecticides en fonction du stade du maïs sucré. Les résultats indiquent qu'il est envisageable de débiter les traitements au stade d'apparition des panicules dans le maïs sucré de mi-saison sans augmenter les dommages aux épis. Le succès de cette stratégie dépend d'un suivi serré au champ et d'une intervention sans délai au moment prescrit. Dans le cas du maïs sucré tardif, les résultats sont moins concluants : le taux d'épis endommagés était de 4 % pour le début des pulvérisations au stade d'émergence des panicules comparativement à 0,8 % pour le début des interventions au stade 8 à 10 feuilles.

Bien que le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) émette des recommandations de traitements à l'échelle régionale, le **dépistage champ par champ devrait être privilégié**, car il permet de mieux cibler les dates de traitements et même parfois de réduire le nombre de traitements. Il permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ en particulier et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est justifié. Il permet aussi de déterminer le taux de parasitisme par les trichogrammes, s'il y a lieu.

Vous trouverez de l'information détaillée sur la pyrale du maïs dans le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ».

Dates de dépistage

À partir de la date indiquée pour l'apparition des premières larves (selon la région), visitez les champs menacés à intervalles réguliers. À cette période, les premières masses d'œufs seront écloses et les jeunes larves auront commencé à cribler les jeunes plants de trous minuscules.

Dates de début du dépistage de la pyrale univoltine, par groupe de régions

Groupes de régions	Début du dépistage des masses d'œufs vers le :	Début du dépistage des larves et des criblures vers le :
Centre-du-Québec, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie, Montérégie, Outaouais	7 juillet	12 juillet
Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent (à proximité de La Pocatière).	10 juillet	15 juillet
Bas-Saint-Laurent (sauf pour les sites situés à proximité de La Pocatière), Gaspésie, Saguenay-Lac-Saint-Jean	15 juillet	20 juillet

Dates prévisionnelles des traitements insecticides

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les dates d'intervention recommandées pour les stratégies de 1 à 3 traitements appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte. Rappelons que les traitements insecticides doivent cibler les jeunes larves en train de s'alimenter sur les plants de maïs, entre l'éclosion des œufs et l'entrée des larves à l'intérieur des plants.

Même si des dates prévisionnelles de traitements insecticides sont émises par le RAP, il est fortement recommandé de **dépister les champs pour déceler la présence de masses d'œufs, de larves ou de criblures** avant de prendre la décision de faire un traitement insecticide. Cela est d'autant plus important pour les producteurs qui optent pour une stratégie à un traitement (comparativement à 2 ou 3 traitements).

Dates prévisionnelles des traitements contre la pyrale univoltine

Régions	Début de la ponte vers le :	Nombre et dates des traitements pour ces régions (prévision)*
Centre-du-Québec, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie, Montérégie, Outaouais	7 juillet	Stratégie à 1 traitement : 23 juillet Stratégie à 2 traitements : 18 et 25 juillet Stratégie à 3 traitements : 12, 19 et 26 juillet
Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent (à proximité de La Pocatière)	10 juillet	Stratégie à 1 traitement : 26 juillet Stratégie à 2 traitements : 21 et 28 juillet Stratégie à 3 traitements : 15, 22 et 29 juillet
Bas-Saint-Laurent (sauf pour les sites situés à proximité de La Pocatière), Gaspésie, Saguenay–Lac-Saint-Jean	15 juillet	Stratégie à 1 traitement : 31 juillet Stratégie à 2 traitements : 26 juillet et 2 août Stratégie à 3 traitements : 20 et 27 juillet, 3 août

* IMPORTANT : Ces dates peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu.

Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

Stratégie d'intervention avec les trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles. À partir du début de la ponte de la pyrale, vous pourrez mesurer le taux de parasitisme en observant les masses d'œufs sous les feuilles des plants de maïs. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes.

TABLEAU SYNTHÈSE DES STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LES DEUX RACES DE LA PYRALE DU MAÏS SELON LA RÉGION

Groupe de régions	Semaine débutant le :			
	7 juillet	14 juillet	21 juillet	28 juillet
Laurentides, Montérégie, Laval, Lanaudière (municipalités hâtives), Centre-du-Québec (municipalités hâtives)	Dépister les champs menacés.	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		
Estrie, Mauricie, Outaouais, Lanaudière (municipalités tardives), Centre-du-Québec (municipalités tardives)	Dépister les champs menacés.	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Les larves de la pyrale bivoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		
Bas-Saint-Laurent (à proximité de La Pocatière)		Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		
Bas-Saint-Laurent (sauf pour les sites situés à proximité de La Pocatière), Gaspésie, Saguenay–Lac-Saint-Jean		Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		

VER DE L'ÉPI : AUCUNE CAPTURE DE PAPILLONS

Depuis le début de la période de piégeage du ver de l'épi, aucun papillon n'a été capturé jusqu'à maintenant. Rappelons que le piégeage « ferme par ferme » est fortement recommandé pour surveiller l'arrivée du ver de l'épi. Pour plus d'information sur la méthode de piégeage, consultez la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) » ou le bulletin d'information « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ». Pour commander du matériel de piégeage, vous pouvez contacter [Distributions Solida](#) au 418 826-0900.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 06 – Maïs sucré – 10 juillet 2014